

Version 101

Parution : 05/06/2026

Version précédente [Version 100](#)

Taxe d'apprentissage pour les CDDI

Pour les CDD d'insertion, ils ne sont soumis à la taxe d'apprentissage que sur la part supérieure au SMIC mensuel

Création de BC_TAP_CDDI

```
si ( CONSTANTE( CONTRAT. DSNINTITULE) =60)
alors (
    [ BC_BRUT_URSAFF. MONTANT]
    -
    ( CONSTANTE( CONTRAT. CIVJOURSTRAVAIL) /CONSTANTE( GENERAL. NBJMOISPAYE)
    *CONSTANTE( GENERAL. SMICMENS) )
)
sinon ( 0)
```

Revision #6

Created 26 May 2026 10:51:40 by Valéry HUMEZ

Updated 26 May 2026 12:51:49 by Valéry HUMEZ